

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 DECEMBRE 2011 – 19 h 00

ETAIENT PRESENTS à l'appel :

M. Rémy REBEYROTTE, M. Jacques LIORET, Mme Monique GATIER, Mme Nicole MAGLICA, M. Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M. Roger VERNAY, M. Jean CROCHARD, Mme Jacqueline GALLIMARDET, Mme Dominique BOUCHARD, Mme Marcelle LE GOFF, M. Bernard DECHAUME, Mme Régine DEVOUCOUX, M. Hubert LOBREAU, Mme Andrée ALIX COUDRAY, M. Jean-Jacques SCHULER, Mme Patricia LAMALLE PINARD, M. Alain DURAND, M. Jean-Luc TUYPENS, M. Patrick GUILLET, Mlle Lucie DESBROSSES, M. Gérard MARTINI, Mme Michèle BATHIARD, M. Michel GIPEAUX.

EN COURS DE SEANCE :

M. Jean-Jacques SCHULER, part au cours de la question n°3.
M. Jean CROCHARD, Mme Jacqueline GALLIMARDET, Mme Dominique BOUCHARD et Mme Marcelle LE GOFF partent après le vote de la question n°3.
Mme Djamila BENEDDINE a donné pouvoir à M. Pascal POMAREL et arrive au cours de la question n°4.
Mme Nicole MAGLICA part au cours de la question n°18-2.

ETAIENT EXCUSES :

M. Michel COINON (donne procuration à Mme Jacqueline GALLIMARDET)
M. Claude CHERMAIN (donne procuration à Mme Dominique BOUCHARD)
Mme Géraldine VOILLOT (donne procuration à M. Rémy REBEYROTTE)
Mme Sylvie BROCHOT (donne procuration à Mme Patricia LAMALLE PINARD)
M. Jean-Jacques PERRUT (donne procuration à M. Michel GIPEAUX)
Mme Rosetta THEVENIN (donne procuration à M. Gérard MARTINI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mlle Lucie DESBROSSES

SSS

M. le Maire propose que les points 15.2, 16 et 17 de l'ordre du jour soient délibérés à huis clos.

A l'unanimité, le Conseil municipal, **DECIDE** de voter à huis clos ces points qui sont de ce fait mis en fin d'ordre du jour.

- 1) M. Simonin fait une présentation du Syndicat Mixte de l'Eau Morvan Autunois Couchois (SMEMAC).
- 2) Après délibération, le conseil municipal **PREND ACTE** du rapport annuel 2010 du délégataire en matière d'eau et du rapport de l'exercice 2010 relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau.

3) Après délibération, le conseil municipal, **par 19 voix pour (Groupe AUTUN EVOLUE), 11 oppositions (Groupe AUTUN AUTREMENT et Groupe POUR ST PAN), APPROUVE** au niveau de chacun des budgets, de chacune des sections (fonctionnement, investissement) et de chacun des chapitres, le budget primitif de la Ville d'Autun ainsi que les budgets annexes du PASA, de l'assainissement, des immeubles productifs de revenus, du camping et du lotissement en Fleury pour l'exercice 2012, **AUTORISE** l'écriture d'ordre budgétaire visant à rectifier les résultats sur le budget annexe du lotissement En Fleury et **APPROUVE** l'état annexe B1.6 du budget individualisant les crédits relatifs aux subventions versées valant décision d'attribution.

4) Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, APPROUVE** l'attribution des subventions de fonctionnement suivantes inscrites au budget de l'exercice en cours et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document consécutif à ce dossier :

• Association « Maîtrise de la Cathédrale »	16.000 €
• Comité des Jumelages (premier acompte).....	15.000 €
• Office Municipal de la Culture (premier acompte)	100.000 €
• Spectacle Historique d'Autun	40.000 €

APPROUVE l'attribution de la subvention événementielle suivante inscrite au budget de l'exercice en cours et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document consécutif à ce dossier :

• Office Municipal de la Culture :	
<i>au titre de l'épopée gallo romaine</i>	25.000 €

5) Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité**, MM LOBREAU et POMAREL ne prennent pas part au vote étant membres de bureau d'associations. **APPROUVE** le versement d'une subvention de 48.000 € aux clubs sportifs au titre du classement par niveau de pratique, **APPROUVE** la répartition de cette somme proposée par l'Office Municipal des Sports :

- C.S.A. BASKET	17.800 €
- AUTUN TRIATHLON	9.000 €
- A.S.A. RUGBY	3.200 €
- LA VAILLANTE	3.500 €
- SOCIETE DE TIR	1.900 €
- ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF	2.300 €
- FOOTBALL CLUB AUTUN	1.250 €
- CERCLE D'ESCRIME	1.100 €
- OLYMPIC CLUB AUTUNOIS (handball)	1.200 €
- A.S.A MORVAN	1.100 €
- STADE ATHLETIQUE AUTUNOIS	850 €
- ATELIER DE DANSE	500 €
- CLUB NAUTIQUE AUTUNOIS	500 €
- COMPAGNIE D'ARC	900 €
- QWAN KI DO	1.100 €
- AUTUN FEMININ FOOT	550 €
- AIR NEUF	300 €
- TENNIS CLUB AUTUNOIS	150 €
- MOTO CHLOROPHYLLE	100 €
- SPRINTER CLUB	250 €
- BILLARD CLUB	100 €
- BOWLING CLUB	150 €
- SAVATE - BOXE FSE	200 €

APPROUVE le versement d'une subvention de 20 € par enfant aux clubs sportifs au titre de l'aménagement du temps scolaire pour les activités physiques et sportives,

APPROUVE le versement d'une subvention de 5.000 € aux clubs sportifs gérant leurs équipements :

- CSA Basket	1.000 €
- La Vaillante	1.000 €
- Le Tennis Club Autunois	1.000 €
- La Société de Tir	1.000 €
- Le Billard Club	1.000 €

AUTORISE leur règlement individualisé vers chacune des associations listées.

- 6-1** Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité, APPROUVE** les nouveaux statuts de la Communauté de Communes de l'Autunois qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2012 sous réserve de l'arrêté préfectoral.
- 6-2** Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité, APPROUVE** les avenants n° 1 et n° 2 à la convention d'échanges de services 2011 entre la Ville d'Autun et la Communauté de Communes de l'Autunois.
- 6-3** Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité, APPROUVE** la convention d'échanges de services 2012 entre la ville d'Autun et la Communauté de Communes de l'Autunois.
- 7-1** Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention d'échanges de services 2011 entre la Ville d'Autun et la Centre intercommunal d'action sociale de l'Autunois.
- 7-2** Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, APPROUVE** la convention d'échanges de services 2012 entre la Ville d'Autun et le Centre Intercommunal d'Action Sociale de l'Autunois.
- 8** Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité, ATTRIBUE** le marché concernant la maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation urbaine Saint-Pantaléon – Aménagement des espaces publics au Groupement conjoint TRACES URBAINS et BEREST pour un montant de 226.941,03 € HT, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant titulaire d'une délégation à signer ledit marché ainsi que toute pièce correspondante et **PRECISE** que les crédits sont prévus dans l'autorisation de programme relative à la rénovation urbaine du quartier d'habitat collectif de Saint-Pantaléon.
- 9-1** Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, CONCLUT** un bail emphytéotique administratif avec l'association SPA "Les Amis des bêtes" pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans dont le montant de la redevance annuelle sera fixé à quatre-vingt-cinq euros l'hectare correspondant à la première année de location.

PRECISE que ledit bail emphytéotique portera sur les parcelles sises au lieu-dit les Genevets sur le territoire de la commune associée de Saint Pantaléon, qui sont des prés figurant au cadastre de la commune :

- Section 467 A parcelle n°1499 de 01 ha 52 a 36 ca,
- Section 467 A parcelle n°1498 de 64 a 66 ca,
- Section 467 A parcelle n°1497 de 57 a 52 ca,

pour une contenance totale de 02 ha 74 a 54 ca.

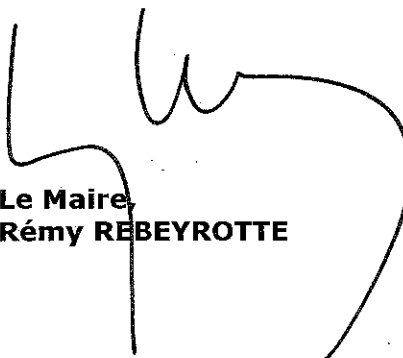
PRECISE que le montant de la redevance sera révisé chaque année compte tenu de la variation de l'indice des fermages définie par l'arrêté préfectoral en vigueur, soit le 1^{er} octobre de chaque année, **PRECISE** que le preneur prendra à sa charge l'intégralité des éventuels aménagements, constructions et améliorations et les abandonnera au bailleur lors de la cessation du bail sans qu'il ne puisse prétendre à aucune indemnité d'aucune sorte, **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer ledit bail emphytéotique administratif ainsi que tous documents s'y rapportant.

- 9-2** Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, APPROUVE** le gel d'une bande de terrain de 200m X 30m, sur la parcelle section I n°413 sise route du Bois du Sapin, le long de la parcelle où sont situés les locaux du CFA Bâtiment afin de permettre la réalisation du projet d'extension de ce dernier.
- 10** Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, APPROUVE** la convention de soutien à la politique de la réserve militaire avec le ministère de la défense et des anciens combattants.
- 11** Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, APPROUVE** la convention-cadre "missions facultatives" du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône-et-Loire.
- 12** Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, APPROUVE** le versement d'une gratification aux étudiants de l'enseignement supérieur effectuant un stage de plus de 2 mois, en contrepartie des services rendus à la collectivité et **FIXE** le montant de cette gratification à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale.
- 13** Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, APPROUVE** la convention avec l'Office de Tourisme d'Autun et de l'Autunois pour les années 2012, 2013 et 2014.
- 14** Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, APPROUVE** la présentation de la candidature de la zone d'activités de Saint-Andoche à une reconnaissance en Zone d'Intérêt Régional, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à engager tous les actes et procédures pour les projets d'aménagements afférents à la demande à une reconnaissance en Zone d'Intérêt Régional et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou par délégation, son représentant à signer tout document se rapportant aux projets d'investissements afférents à la requalification du Parc d'Activité Saint Andoche et à solliciter toutes subventions mobilisables.
- 15-1** Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, concernant l'aménagement de Pont l'Evêque avec la réalisation d'une voie de liaison vers la route de Beaune, **DEPOSE** un dossier auprès du syndicat Mixte du Pays de l'Autunois Morvan afin : « De solliciter le Conseil Régional (Région Bourgogne) via le programme d'actions retenues dans le cadre de la ville d'appui au titre des travaux d'aménagement de la liaison donnant sur la route de Beaune pour un montant estimé de 418 060.20 € HT. », **SOLLICITE** par ailleurs toutes subventions mobilisables sur ce dossier auprès de l'ensemble des partenaires susceptibles d'intervenir.
- 18-1** Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, concernant la liaison ferroviaire entre Autun et Dijon, **SOLLICITE** le directeur régional de la SNCF et le Président du Conseil Régional pour mettre en place un train sans changement également le lundi matin de la gare d'Autun à destination de Dijon.

- 18-2** Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, DEMANDE** solennellement un nouvel examen de la question des gardes de pharmacies le week-end à M. le Préfet de Saône et Loire et à Mme la Directrice de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne.
- 18-3** Après délibération, le Conseil Municipal, **par 18 voix pour (Groupe Autun Evolue) et 5 oppositions (Groupe Autun Autrement), SE PRONONCE** favorablement à la mise en œuvre de l'article 25 I 3^{ème} alinéa de la loi du 16 décembre 2010 pour engager la procédure de rassemblement.
- 15-2** Après délibération à huis clos, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, concernant l'acquisition de terrain en vue de la création d'une voie nouvelle, **DONNE** mandat à M. le Maire pour présenter aux propriétaires les offres de la Ville conformément à l'estimation réalisée par le Service des Domaines, **AUTORISE** M. le Maire à engager la déclaration d'utilité publique de l'aménagement d'un rond point desservant la zone d'activités de Pont L'Evêque, **AUTORISE** l'acquisition par la Ville d'Autun en pleine propriété, par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique à défaut d'accord amiable et conformément au Code de l'Expropriation, des parcelles ou parties de parcelles cadastrées section 467 BN n° 12, 122 et 125 nécessaires à la réalisation de cet aménagement.
- 16** Après délibération à huis clos, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, APPROUVE** la signature d'une convention créant une servitude de passage sur une partie de la parcelle privée de la ville d'Autun cadastrée AY n°43 afin de donner accès aux propriétaires de la parcelle cadastrée AY n°26.
- 17** Après délibération à huis clos, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, EMET** un avis favorable à la décharge de responsabilité et à la demande de remise gracieuse déposée par le régisseur du Musée Rolin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

A Autun, le 26 décembre 2011



**Le Maire
Rémy REBEYROTTE**